

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Formation civique et citoyenne : La FFCO vous propose des formations adaptées

Vous accueillez actuellement un ou des jeunes en mission de service civique au sein de votre club ?

Conformément à l'Art. L120-I4 de la Loi n°2012-241 du 10 mars 2010 relative au service civique et au décret n°2012-310 du 6 mars 2012, chaque structure d'accueil de volontaires est tenue d'organiser des journées de formation civique et citoyenne.

La F.F. Clubs Omnisports est reconnue comme organisme dispensateur de la formation civique et citoyenne pour les jeunes accueillis au sein de ses clubs adhérents

[Cliquez pour lire la suite](#)

28 millions d'euros pour le secteur associatif

Dans un entretien accordé au Parisien le 6 septembre dernier, Gabriel Attal, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, annonce le déblocage d'une enveloppe de 28 millions d'euros en faveur du secteur associatif.

[Cliquez pour lire la suite](#)

Journée d'étude "Le CLUB dans son écosystème pour contribuer aux mutations du sport", le 18/10 - Les Ponts de Cé (49)





JOURNÉE D'ÉTUDE
VENDREDI
18 OCTOBRE
2019
De 8h30 à 17h00
LES PONTS DE CÉ (49)
Agglomération de l'IFEPSA, 49 rue des Perrins,
49130 Les Ponts de Cé code

Fédération Française des Clubs Omnisports
SCO
UCC
IFEPSA

Dans le cadre des 100 ans du SCO Angers, la F.F. Clubs Omnisports, en partenariat avec le club et l'Université Catholique de l'Ouest (UCO), organise une journée d'étude sur le thème suivant :

Le CLUB dans son écosystème

pour contribuer aux mutations du sport

Cette rencontre aura lieu sur la journée du vendredi 18 octobre 2019 au sein de l'amphithéâtre de l'IFEPSA (49 rue des Perrins, 49130 Les Ponts de Cé).

[Cliquez pour lire la suite](#)



L'école et le sport : une ambition à concrétiser

La cour des comptes vient de publier un rapport sur l'école et le sport. Sujet important pour grand nombre de clubs sportifs et de dirigeants, se plaignant régulièrement de la difficulté de collaborer avec les écoles dans les territoires.

[Cliquez pour lire la suite](#)

INFORMATIONS JURIDIQUES

Formation professionnelle - Une ordonnance est venue harmoniser certaines dispositions du code du travail

Lors de sa promulgation, la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 (J.O. du 6) prévoyait à l'article 114 la possibilité de prendre par voie d'ordonnance toute mesure relevant du domaine de la loi.

Le Gouvernement a donc décidé de mettre en place l'ordonnance n° 2019-861 du 21 août 2019 (J.O. du 22), afin « d'assurer la cohérence de diverses dispositions législatives avec la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel. »

[Cliquez pour lire la suite](#)



Modalités d'imputation de la réduction générale renforcée sur les cotisations

Un arrêté du 8 juillet 2019 (J.O. du 20) fixe les modalités d'imputation du montant de la réduction générale sur les cotisations et contributions à verser.

Cliquez pour lire la suite



Échos de Justice : la Cour de Cassation rend un avis concernant le barème Macron

Le barème d'indemnisation est applicable pour les licenciements sans cause réelle et sérieuse prononcés depuis le 24 septembre 2017 et à défaut de réintégration des salariés dans l'association. Le barème est détaillé dans l'article L. 1235-3 du code du travail et fixe les montants minimaux et maximaux de l'indemnité due par l'employeur en réparation du préjudice subi par le salarié.

Cliquez pour lire la suite



Actualisation de nos fiches techniques

Les fiches suivantes ont été actualisées :

- [Fiche n° 6](#) : participation de l'employeur aux frais de transport des salariés entre le domicile et le lieu de travail
- [Fiche n° 22](#) : trésorerie d'une association et produits financiers
- [Fiche n° 27](#) : enseignement contre rémunération des activités physiques ou sportives
- [Fiche n° 38](#) : la communication et les rapports avec les médias - le communiqué de presse
- [Fiche n° 50](#) : l'organisation d'une assemblée générale
- [Fiche n° 58](#) : les sommes versées en franchise de cotisations URSSAF
- [Fiche n° 64](#) : les coupons sport





recrute un(e) assistant(e) digital et social media

Poste en CDI

Cliquez pour consulter l'offre

Cette bourse d'emplois est la vôtre : déposez vos offres auprès de nos services ou consultez les CV des potentiels candidats !

La F.F. Clubs Omnisports peut également vous accompagner dans vos campagnes de recrutement (fiches de poste, étude des profils, etc.).

Nos prochains événements

FORMATION

"Je mène efficacement mon assemblée générale"

Saint André de Cubzac - 01/10/19

FORMATION

"Comment rémunérer un intervenant ponctuel"

Ambarès (33) - 02/10/2019

Inscrivez-vous !

Plus d'infos !

>> Tous nos évènements ici <<

La F.F. Clubs Omnisports vous représente

- 24 septembre : réunion des fédérations affinitaires et multisports
- 26 septembre : Assoconnect, réunion de travail

LA FORCE DE **TOUT LE SPORT**

LA FORCE DE **TOUS LES SPORTS**

Une question ? Contactez-nous !

Suivez toute l'actualité de la F.F. Clubs Omnisports sur les réseaux sociaux !



This email was sent to sejs.permanence@unsa-education.org
You received this email because you are registered with Sendinblue

[Unsubscribe here](#)

Envoyé par



© 2018 Sendinblue